

OMPI



WO/AC/9/2
ORIGINAL: anglais
DATE: 30 mai 2008

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ D'AUDIT DE L'OMPI

Neuvième réunion
Genève, 19 – 22 mai 2008

RAPPORT

adopté par le Comité d'audit de l'OMPI

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
Introduction	1 à 5
Points de l'ordre du jour	
Point 1 : Audit et supervision internes	6 à 17
A. Travail de la Division de l'audit et de la supervision internes	6 à 9
B. Rapport d'audit interne sur les achats	10 à 13
C. Mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision.....	14 à 17
Point 2 : Étude bureau par bureau	18 à 34
A. Programme d'améliorations structurelle	21 à 25
B. Stratégie en matière de ressources humaines	26 à 29
C. Le nouveau Règlement financier et son règlement d'exécution.....	30 à 32
D. Techniques de l'information et de la communication (TIC)...	33 et 34

Point 4 :	Projet relatif à la nouvelle construction	35 à 38
Point 5 :	Questions diverses	39 à 46
	A. Présentations.....	39 et 40
	B. Relations entre le personnel et la direction	41 et 42
	C. État financier pour l'exercice biennal se terminant le 31 décembre 2007	43 et 44
	D. Prochaine réunion.....	45 et 46
Annexe I :	Ordre du jour adopté par le comité	
Annexe II :	Liste des sigles	

INTRODUCTION

1. Le Comité d'audit de l'OMPI (ci-après dénommé "comité") a tenu sa neuvième session du 19 au 22 mai 2008. Étaient présents MM. Khalil Issa Othman (président), Pieter Zevenbergen (vice-président), Geoffrey Drage, Gong Yalin, George Haddad, Akuetey Johnson, Akeem Oladele, Igor Shcherbak et Gian Piero Roz.
2. Le comité a adopté le projet d'ordre du jour (annexe I).
3. Le président a donné des informations au comité sur la quarante-quatrième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI, tenue le 31 mars 2008, pendant laquelle le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2008-2009 a été adopté.
4. Le président a aussi donné des informations au comité sur la cinquante-huitième session (20^e session extraordinaire) du Comité de coordination de l'OMPI, tenue le 13 mai 2008 en vue de désigner un candidat au poste de directeur général, pendant laquelle M. Francis Gurry (Australie) a été désigné directeur général élu.
5. À sa demande, le comité a rencontré M. Francis Gurry, vice-directeur général et directeur général élu.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

AUDIT ET SUPERVISION INTERNES

A. TRAVAIL DE LA DIVISION DE L'AUDIT ET DE LA SUPERVISION INTERNES

6. Les documents suivants ont été communiqués au comité :
 - mémorandum du président à M. Treen, daté du 29 avril 2008, concernant la neuvième réunion du comité;
 - rapport trimestriel succinct d'activité et de situation de la Division de l'audit et de la supervision internes, janvier – mars 2008, daté du 30 avril 2008, établi par M. Treen, avec un mémorandum d'accompagnement daté du 5 mai 2008;
 - mémorandum de M. Treen au directeur général, daté du 15 mai 2008, concernant la politique à suivre en matière d'enquête;
 - mémorandum de M. Treen au directeur général, daté du 15 mai 2008, concernant le projet de la Division de l'audit et de la supervision internes en matière d'enquête, deuxième semestre 2008;
 - mémorandum de Mme Weil-Guthmann à M. Treen, daté du 15 mai 2008, concernant le rapport trimestriel succinct sur les activités de la Division de l'audit et de la supervision internes, janvier – mars 2008; et

- mémorandum de M. Treen au président, daté du 24 janvier 2008, concernant le rapport sur la septième réunion du Comité d'audit de l'OMPI (établi à l'origine en vue de la huitième réunion du comité).

7. Des informations et des explications supplémentaires ont été données au comité par le personnel de la Division de l'audit et de la supervision internes, à savoir : M. Nick Treen, directeur, M. Tuncay Efendioglu, administrateur principal à l'audit interne, Mme Joan Connors, enquêtrice principale, Mme Julia Del Carmen Flores Marfetan, administratrice principale chargée de l'évaluation, et Mme Silvia Nuñez Giordano, secrétaire.

8. Observations :

- a) En ce qui concerne le personnel de la Division de l'audit et de la supervision internes, le comité a noté ce qui suit : une enquêtrice principale et une administratrice principale chargée de l'évaluation ont pris leurs fonctions; le recrutement du chef de l'évaluation était en cours, et un poste inscrit au budget ordinaire pour un second administrateur à l'audit interne a été défini. Le comité a noté en outre que les États membres avaient accepté la proposition du directeur général d'une augmentation globale de 92%, pendant l'exercice biennal 2008-2009, des ressources de la Division de l'audit et de la supervision internes (y compris deux postes nouveaux), par rapport au budget initial établi pour l'exercice biennal 2007-2008. La situation de la Division de l'audit et de la supervision internes en termes de personnel s'est donc améliorée.
- b) Le comité a observé que la Division de l'audit et de la supervision internes n'avait pas établi l'équilibre approprié entre les activités fondamentales et les autres et, en outre, que cette division avait participé à des activités ne relevant pas de sa fonction de supervision, parmi lesquelles l'établissement d'un ensemble de principes d'éthique (dont la responsabilité relève du Bureau du conseiller juridique et du Département de la gestion des ressources humaines (DGRH)) et la reprise de la totalité du processus d'établissement du rapport sur l'exécution du programme (qui devrait être dirigé par le Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques).
- c) En ce qui concerne l'élaboration d'un plan de programmation pour la division et les activités de la division menées jusqu'à présent par la Division de l'audit et de la supervision internes, le comité n'a pas partagé le point de vue du directeur de la division selon lequel il n'avait pas été en mesure de planifier ou d'engager certaines activités en raison du manque de personnel. De l'avis du comité, le directeur de la division assumait, depuis qu'il a pris ses fonctions en janvier 2007, une responsabilité particulière en ce qui concerne l'utilisation efficace des ressources humaines et financières de la Division de l'audit et de la supervision internes et quant à la mise en place d'un plan de programmation renforcé pour la division, dans le cadre d'un système de contrôle interne à l'OMPI.
- d) Le comité a en outre noté qu'un système de contrôle interne approprié à l'OMPI faisait toujours défaut et que cette question n'était actuellement pas abordée dans le cadre du programme d'améliorations structurelles. Il était urgent d'établir un système de contrôle interne à l'OMPI, dans le cadre d'une approche globale reposant sur les principes de bonne gouvernance, d'éthique,

de gestion, d'administration, d'évaluation des risques, de suivi, de reddition de comptes et de respect des règles et des procédures. Le comité estimait que ce manque plaçait l'Organisation en situation de vulnérabilité et il reviendrait sur cette question à sa prochaine réunion. À cet égard, le comité a mentionné la publication intitulée Lignes directrices de l'INTOSAI sur les normes de contrôle interne à promouvoir dans le secteur public (adresse : <http://intosai.connexcc-hosting.net/blueline/upload/1guicspubsecf.pdf>).

9. Recommandations :

- a) En ce qui concerne les effectifs, le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes, en concertation avec le contrôleur et le directeur du DGRH, devrait veiller à la réalisation pleine et entière des postes inscrits au budget ordinaire pour la Division de l'audit et de la supervision internes, y compris s'agissant du recrutement d'un deuxième administrateur à l'audit.
- b) En ce qui concerne les ressources et les activités de la Division de l'audit et de la supervision internes :
 - i) la division devrait consacrer ses ressources aux fonctions de supervision fondamentales;
 - ii) la responsabilité de l'élaboration des principes d'éthique devrait relever du Bureau du conseiller juridique et du DGRH;
 - iii) la responsabilité du rapport sur l'exécution du programme devrait être confiée au Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques, et
 - iv) la division devrait rendre compte de l'utilisation des ressources au comité à sa prochaine réunion en août 2008 (voir les paragraphes 8.a) et b) ci-dessus).
- c) Le comité, reprenant une recommandation formulée précédemment pendant sa septième réunion tenue en décembre 2007 (paragraphe 10.c) du document WO/AC/7/2), demande instamment au directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes d'élaborer un plan de programmation révisé pour la division couvrant la totalité du mandat de la division et de soumettre ce plan au comité à la prochaine réunion qu'il tiendra en août 2008.
- d) Le Secrétariat devrait immédiatement s'employer à définir et élaborer un système de contrôle interne approprié pour l'OMPI, dans le cadre du programme d'améliorations structurelles et présenter un rapport intérimaire au comité à sa prochaine réunion en août 2008 (voir aussi le paragraphe 25.e) ci-dessous).

B. RAPPORT D'AUDIT INTERNE SUR LES ACHATS

10. Le document ci-après a été communiqué au comité :

IAOD/IA/01/2007 : Rapport d'audit final. Examen du système et des procédures d'achat, daté du 19 décembre 2007, établi par la Division de l'audit et de la supervision internes.

11. D'autres informations et explications ont été données au comité par M. Nick Treen, directeur, et M. Tuncay Efendioglu, administrateur principal à l'audit interne, Division de l'audit et de la supervision internes, ainsi que M. Jaime Sevilla, directeur de la Division des achats et des contrats.

12. Observations :

- a) Le comité a pris note avec satisfaction du rapport d'audit interne sur les achats, estimant qu'il contenait plusieurs recommandations utiles dans le sens d'une amélioration sur le plan de l'efficacité, de la reddition de comptes et de la transparence en ce qui concerne les achats. Il a noté en outre que, à la suite du rapport, le Comité d'examen des contrats avait été reconstitué, ce qui garantissait la mise en place d'un mécanisme correcteur extrêmement nécessaire ainsi que l'indispensable séparation des fonctions. Toutefois, de nombreuses recommandations considérées comme utiles par le comité n'ont pas encore été mises en application ni acceptées par la Division des achats et des contrats.
- b) Le comité a aussi noté que, sur le site Web de l'OMPI :
 - i) les avis d'activités d'achat ainsi que l'accès aux pages concernant les achats n'apparaissaient pas immédiatement, contrairement au site Web de l'ONU;
 - ii) les décisions relatives à l'attribution des marchés n'étaient publiées que pendant deux semaines; et
 - iii) un code d'éthique applicable au personnel responsable des achats, les procédures en vigueur en ce qui concerne les achats et les statistiques relatives aux achats n'étaient pas publiés, contrairement à ce qui était le cas sur le site Web de l'ONU.

13. Recommandations :

- a) Le vice-directeur général, responsable du secteur des affaires générales et de l'administration, devrait de nouveau faire le point, avec le directeur de la Division des achats et des contrats et la Division de l'audit et de la supervision internes, sur le stade de mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport et présenter un rapport intérimaire au comité à sa prochaine réunion en août 2008.

- b) Les actions ci-après devraient être envisagées :
- i) modifier la page d'accueil du site Web de l'OMPI afin que les avis d'activités d'achat et les pages concernant les achats soient davantage visibles;
 - ii) prolonger la période de publication des décisions relatives à l'attribution des marchés;
 - iii) publier, sur les pages concernant les achats à la fois sur le site Web public de l'OMPI et l'Intranet, les éléments suivants :
 - principes éthiques applicables en ce qui concerne les achats à la fois à l'égard du personnel et des vendeurs (en attendant la promulgation de principes éthiques au niveau de l'Organisation qui engloberont nécessairement des principes concernant les achats);
 - procédures en vigueur en ce qui concerne les achats, à actualiser selon les nécessités; et
 - statistiques relatives aux achats.
 - iv) La Division de l'audit et de la supervision internes devrait présenter un rapport au comité sur les trois points précités à la prochaine réunion du comité en août 2008.

C. MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA SUPERVISION

14. Les documents suivants ont été communiqués au comité :

- mémorandum de M. Treen au président, daté du 14 mai 2008, concernant les suites données aux recommandations relatives à la supervision;
- mémorandum de M. Treen aux fonctionnaires de l'OMPI, daté du 28 avril 2008, concernant la liste des recommandations relatives à la supervision non encore mises en œuvre;
- Première partie : liste des recommandations relatives à la supervision non encore mises en œuvre;
- Deuxième partie : liste des recommandations de l'OMPI relatives à la supervision mises en œuvre de 2002 à 2007; et
- statistiques sur le stade de mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision pour la période allant de décembre 2007 à avril 2008.

15. Des informations et des explications supplémentaires ont été données au comité par M. Nick Treen, directeur, et M. Tuncay Efendioglu, administrateur principal à l'audit interne, Division de l'audit et de la supervision internes.

16. Observations :

- a) La liste des actions et des réponses qui ont suivi les recommandations relatives à la supervision met en évidence le fait que le rôle de la supervision en tant qu'instrument de gestion garantissant le respect des règles et des procédures établies et permettant d'accroître l'efficacité de l'organisation ne semble pas avoir été pleinement assimilé par l'Organisation dans son ensemble.
- b) Le comité a estimé que les informations contenues dans les divers documents relatifs au stade de la mise en œuvre des recommandations concernant la supervision étaient d'une utilité limitée aux fins du suivi. À cet égard, le comité a noté que, dans de nombreux cas, les indications relatives au stade de la mise en œuvre des recommandations concernant la supervision données par les personnes concernées par l'audit demeuraient vagues ou attestaient une absence de progrès dans la solution des problèmes mentionnés dans les recommandations.
- c) Le comité a fait part de sa préoccupation devant le faible taux de mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision d'une façon générale. Il a estimé que, ainsi que cela était aussi indiqué au paragraphe 16.a) ci-dessus, cette situation montrait que la direction n'était pas consciente de l'importance des contrôles et de la supervision internes.

17. Recommandations :

- a) Le comité rappelle ses recommandations antérieures, formulées dans les rapports sur ses cinquième et sixième réunions (paragraphe 18.f) du document WO/AC/5/2 et paragraphe 28 du document WO/AC/6/2), quant à la nécessité d'introduire des critères de conformité et d'indiquer les mesures prises par le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes et les observations formulées par celui-ci dans le rapport sur le stade de mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision.
- b) Le comité rappelle en outre ses recommandations formulées dans le rapport de sa septième réunion (paragraphe 10.e) du document WO/AC/7/2), qui précisent que le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes, en partenariat avec les chefs de service concernés, devrait donner des assurances concernant la mise en œuvre effective des recommandations relatives à la supervision.
- c) Le comité recommande qu'il soit envisagé de modifier la Charte de l'audit interne ou de diffuser un ordre de service en vue d'établir la responsabilité des chefs de programme et leur obligation de rendre des comptes dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision et les procédures correspondantes.

- d) Le comité recommande que la Division de l'audit et de la supervision internes fasse rapport au comité au sujet des paragraphes 17.a), 17.b) et 17.c) ci-dessus à sa prochaine réunion en août 2008.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

ETUDE BUREAU PAR BUREAU

18. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le comité a examiné le programme d'améliorations structurelles en général et des éléments connexes (système d'évaluation et de notation des fonctionnaires et Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier). Il a aussi été question des techniques de l'information et de la communication (TIC).

19. Les documents suivants ont été communiqués au comité par le Secrétariat de l'OMPI :

Programme d'améliorations structurelles

- lettre de M. Petit au président, datée du 15 mai 2008;
- feuille de route révisée – mai 2008;
- organigramme de l'OMPI par objectif stratégique; et
- programme d'améliorations structurelles – rapport intermédiaire.

Nouveau Règlement financier et son règlement d'exécution

- lettre de Mme Graffigna au président, datée du 8 mai 2008, et annexes;
- lettre de Mme Graffigna au président, datée du 15 février 2008, et annexes (première question : huitième réunion du Comité d'audit (18 – 21 février 2008)); et
- nouveau Règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution, en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2008.

20. Des informations supplémentaires ont été communiquées verbalement au comité par M. Petit, vice-directeur général et président du Comité du programme d'améliorations structurelles, et des membres de ce comité.

A. PROGRAMME D'AMELIORATIONS STRUCTURELLES**Rappel :**

21. À sa trente-quatrième session (18^e session ordinaire) (25 septembre – 3 octobre 2007), l'Assemblée générale de l'OMPI a approuvé (paragraphe 34 du document WO/GA/34/16), les recommandations formulées par le comité à sa sixième réunion (paragraphe 24 du document WO/AC/6/2), à savoir :

- “a) ... le Secrétariat élabore un programme intégré complet d'améliorations organisationnelles selon les grandes lignes et les priorités recommandées dans le rapport final de PwC et acceptées par le Secrétariat dans son rapport (WO/GA/34/12). Parce qu'un tel programme sera non seulement complexe mais susceptible de s'étendre sur plusieurs années, les mots d'ordre de sa construction devraient être les suivants : précis, mesurable, atteignable, réaliste, en temps opportun et cohérent;
- “b) ... le Secrétariat établit une feuille de route pour la mise en œuvre du programme, indiquant les besoins organisationnels en ressources. Cette feuille de route serait examinée par le comité à sa réunion programmée pour la première semaine de décembre 2007;”

22. Pendant sa septième réunion (document WO/AC/7/2), le comité

- a) a une nouvelle fois souligné qu'un programme intégré d'améliorations structurelles ne pouvait être entrepris avec succès que si, notamment, les éléments ci-après étaient réunis : adhésion totale de la direction et du personnel, cartographie exhaustive des opérations de l'Organisation et des fonctions du personnel, et nécessité de disposer des ressources et des compétences requises;
- b) a noté qu'il serait difficile d'aborder simultanément les différentes initiatives proposées par le Comité du programme d'améliorations structurelles, que l'établissement de la feuille de route devrait donner lieu à des analyses selon la méthode du chemin critique en vue d'établir l'ordre de priorité des initiatives, et que le Comité du programme d'améliorations structurelles devrait être doté des compétences nécessaires;
- c) a noté en outre que des hauts fonctionnaires du Secrétariat continuaient d'affirmer que la portée d'un programme intégré d'améliorations structurelles et la planification de sa mise en œuvre étaient limitées par deux éléments fondamentaux, à savoir : l'absence d'approbation par les États membres du programme et budget pour l'exercice 2008-2009, et la période de transition jusqu'à la nomination du nouveau directeur général;
- d) n'a pas jugé ces deux facteurs totalement convaincants et a continué de recommander que le Secrétariat fasse tout son possible pour mettre en œuvre la décision de l'Assemblée générale; et

- e) a demandé des informations sur l'état d'avancement des travaux en ce qui concerne chacune des actions recommandées, notamment le système d'évaluation et de notation des fonctionnaires, le Règlement financier et son règlement d'exécution, les TIC, la planification des ressources d'entreprise ainsi que l'établissement d'un lien entre toutes les actions.

23. De l'avis du comité, la réunion d'information à l'intention des États membres sur l'état d'avancement du programme intégré d'améliorations structurelles et l'étude bureau par bureau a montré que les États membres attendaient du Secrétariat qu'il mette en œuvre la décision qu'ils ont prise dans le cadre de l'Assemblée générale de l'OMPI (paragraphe 34 du document WO/GA/34/16).

24. Observations :

- a) Le comité a noté que la décision de l'Assemblée générale mentionnée plus haut n'était pas encore appliquée.
- b) Le comité n'a constaté, à l'exception du Règlement financier et de son règlement d'exécution, que guère de progrès en ce qui concerne les différents éléments du programme d'améliorations structurelles, et n'a relevé aucune indication montrant que les actions mentionnées précédemment étaient soumises à un ordre de priorité ou étaient liées les unes aux autres dans le cadre d'un programme intégré.
- c) Le Secrétariat a avisé le comité que le compte rendu de la réunion d'information du 15 février, qui avait été demandé par le comité (voir le rapport de la huitième session du comité, paragraphe 13.a) du document WO/AC/8/2) n'avait pas pu être communiqué pour des motifs juridiques. Le comité a été informé du fait que, par voie de conséquence, il avait été demandé aux États membres qu'ils autorisent la rédaction et la diffusion d'un compte rendu de la réunion. En outre, le Secrétariat n'était pas en mesure de fournir de date définitive pour la prochaine réunion d'information à l'intention des États membres.
- d) Le comité a noté que l'organigramme de l'OMPI par objectif stratégique, qui a été diffusé aux États membres le 31 mars 2008,
 - i) comprenait, dans un souci de transparence, le total des effectifs en février 2008, y compris les stagiaires, les consultants et le personnel temporaire; et
 - ii) n'indiquait pas les fonctions, les responsabilités et l'obligation redditionnelle dans les nombreuses cases correspondant aux divers départements et divisions. Par conséquent, le rapport hiérarchique et les liens et les synergies existant entre les diverses unités administratives sont flous, ce qui restreint l'utilité de cet organigramme en tant qu'outil de gestion et instrument de contrôle interne.

- e) Le Comité du programme d'améliorations structurelles a informé le comité du fait que l'évaluation complète et détaillée à entreprendre dans le sens indiqué dans le rapport final de PwC sur l'évaluation bureau par bureau et approuvé par l'Assemblée générale de l'OMPI en vue d'établir l'adéquation des ressources actuelles de l'OMPI sur le plan de la composition, des fonctions, des compétences, des types de contrat et du financement du personnel nécessiterait des compétences et des moyens dont le Secrétariat de l'OMPI ne disposait pas en interne.

25. Recommandations :

- a) Le comité réitère ses recommandations antérieures en ce qui concerne la mise en œuvre d'un programme intégré d'améliorations structurelles et une feuille de route correspondante, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale (paragraphe 24 du document WO/GA/34/16).
- b) Le comité recommande que le Comité du programme d'améliorations structurelles se préoccupe de toute urgence de l'élaboration d'un plan récapitulatif et intégré englobant les diverses actions en cours dans le cadre du programme d'améliorations structurelles et réitère sa recommandation antérieure tendant à ce que ce plan repose sur un système propice à l'intégration, à la planification et au suivi, qui devrait être élaboré par la Division de l'informatique (voir le paragraphe 27.b) du document WO/AC/8/2).
- c) Le comité demande au Secrétariat de poursuivre l'élaboration d'un résumé des débats qui ont eu lieu pendant la réunion d'information tenue le 15 février et de fixer une date pour la prochaine réunion d'information.
- d) En ce qui concerne l'organigramme de l'OMPI par objectif stratégique, diffusé aux États membres le 31 mars 2008, le comité recommande que
- i) le travail supplémentaire à réaliser en vue d'améliorer l'organigramme
 - soit lié aux objectifs et aux stratégies établis pour chaque programme tels qu'ils figurent dans le programme et budget pour l'exercice 2008-2009,
 - consiste à indiquer séparément le nombre de postes inscrits au budget ordinaire et de postes temporaires approuvés dans le cadre du programme et budget 2008-2009 ainsi que les effectifs correspondants,
 - consiste à établir la liste des postes D1 et D2, et
 - permette de déterminer les personnes engagées dans le cadre de différents types de contrat dont le financement est assuré à l'aide de crédits budgétaires ordinaires non affectés au personnel et d'autres sources de financement telles que des fonds fiduciaires,
 - ii) le Secrétariat élabore un organigramme complet compte tenu des indications figurant dans l'alinéa d)i) ci-dessus.

- e) Le Comité du programme d'améliorations structurelles devrait présenter un autre rapport à l'intention du comité sur les questions précitées suffisamment tôt avant la prochaine réunion du comité en août 2008; ce rapport devrait traiter notamment d'un système de contrôle interne (voir le paragraphe 8.d)).

B. STRATÉGIE EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

26. M. Toledo, directeur du DGRH, a procédé à une présentation Powerpoint à l'intention du comité sur quatre projets, à savoir : élaboration d'une nouvelle politique de formation, travaux préparatoires en vue du lancement du système d'évaluation et de notation des fonctionnaires, examen des procédures et des pratiques en matière de recrutement, et rationalisation des relations contractuelles existantes compte tenu des pratiques recommandées par l'ONU.

27. Au cours des délibérations, le comité a demandé des renseignements sur la gestion des risques en ce qui concerne le projet relatif au système d'évaluation et de notation des fonctionnaires et dans quelle mesure le personnel de l'OMPI avait connaissance des normes de conduite de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), qui énonçaient les principes fondamentaux applicables en matière d'éthique et d'intégrité pour le personnel de l'OMPI.

28. Observations :

- a) Le comité n'a pas pu déterminer, sur la base de la documentation fournie et des délibérations, si des progrès avaient été réalisées en ce qui concerne le projet relatif au système d'évaluation et de notation des fonctionnaires et a noté qu'aucun registre des risques n'avait été créé.
- b) Le comité a noté en outre que les normes de conduite de la CFPI étaient difficiles à trouver sur l'Intranet.

29. Recommandations :

- a) Un rapport détaillé, indiquant concrètement l'état d'avancement de tous les projets relatifs aux ressources humaines devrait être présenté au comité à sa prochaine réunion en août 2008;
- b) un registre des risques devrait être créé pour le projet relatif au système d'évaluation et de notation des fonctionnaires et présenté au comité à sa prochaine réunion en août 2008;
- c) les normes de conduite de la CFPI promulguées par la CFPI en 2001 et mentionnées dans plusieurs ordres de service de l'OMPI devraient apparaître plus clairement sur la page Intranet de l'OMPI dédiée au DGRH.

C. LE NOUVEAU RÈGLEMENT FINANCIER ET SON RÈGLEMENT D'EXÉCUTION

30. Mme Graffigna, directrice exécutive et contrôleur, a présenté au comité un exposé sur l'application du nouveau Règlement financier et son règlement d'exécution.

31. Observation :

Le comité a noté avec satisfaction les progrès réalisés dans la mise en œuvre du nouveau Règlement financier et de son règlement d'exécution ainsi que la clarté des documents présentés.

32. Recommandation :

Conformément à l'article B2.a) du mandat du Comité d'audit, le comité recommande qu'une copie de tous les ordres de service et des autres documents relatifs au Règlement financier et à son règlement d'exécution soit communiquée au comité pour information et examen.

D. TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

33. Observations :

- a) Le comité a noté avec regret que, six mois plus tard, les recommandations du comité relatives aux TIC figurant dans le rapport de sa septième réunion (paragraphe 20 du document WO/AC/7/2), demeuraient sans suite malgré les demandes expresses formulées par le comité à sa huitième réunion tenue en février 2008 (paragraphe 25, 26 et 27.a) du document WO/AC/8/2).
- b) Le comité a pris note d'un rapport intitulé "Core IT Assessment. Final Report. Version 1.1", daté de mai 2007, établi par Sogeti, consultant externe, et a décidé d'étudier ce rapport à sa prochaine réunion.

34. Recommandations :

- a) Le directeur des services informatiques devrait présenter au comité, dans le cadre de ses activités de gestion, et après avoir consulté le Comité de l'informatique, un rapport intérimaire sur l'application de la recommandation formulée par le comité à sa septième réunion (paragraphe 20 du document WO/AC/7/2) en vue de la prochaine réunion de celui-ci en août 2008.
- b) Les fonctionnaires responsables devraient présenter suffisamment tôt avant la prochaine réunion du comité en août 2008 un rapport sur les actions entreprises à la suite de la présentation, en mai 2007, du document "Core IT Assessment. Final Report. Version 1.1".

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

PROJET RELATIF À LA NOUVELLE CONSTRUCTION

35. Les documents suivants ont été communiqués au comité par le Secrétariat :

Rapport intérimaire

Rapport sur l'état d'avancement du projet relatif à la nouvelle construction, daté du 8 mai 2008, établi par M. Petit, président du Comité de la construction, et Mlle Boutillon, secrétaire de ce comité.

Questions financières et budgétaires

Lettre de Mme Graffigna, datée du 14 mai 2008, et annexes :

- Tableau I : Projection des flux de trésorerie pour la durée du projet de construction (1998 - 2012);
- Tableau II : Situation en ce qui concerne l'approbation du financement par les États membres de l'OMPI, et
- Note intitulée "Incidence des Normes IPSAS sur la comptabilité en ce qui concerne le projet relatif à la nouvelle construction.

Contrat

Traduction en anglais du contrat à prix fixe d'entreprise générale entre l'OMPI et l'entreprise générale IMPLENIA.

Charte de la nouvelle construction

- Charte du projet relatif à la nouvelle construction, version 7, publiée le 5 mai 2008, établie par M. Petit, président du Comité de la construction, et Mlle Boutillon, secrétaire de ce comité, et
- Charte du projet relatif à la nouvelle construction avec indication des différences entre les versions 6 et 7, datée du 5 mai 2008, établie par M. Petit et Mlle Boutillon.

Registres des risques

- Mise à jour n° 7 du registre des risques de l'OMPI (30 avril 2008),
- Registre des risques du pilote, actualisé le 31 mars 2008,
- Additif au registre des risques du pilote, pour le mois d'avril 2008.

Rapports mensuels du pilote

Rapports mensuels du pilote pour février et mars 2008.

36. Des informations et des explications supplémentaires ont été données oralement au comité par : M. Petit, vice-directeur général et président du Comité de la construction, Mlle Boutillon, secrétaire du Comité de la construction, M. Jean-Daniel Fehr, directeur général du projet, Burckhardt+Partner SA (ci-après dénommé “pilote”), Mme Graffigna, directrice exécutive et contrôleur, et M. Favatier, directeur du Département des finances, Bureau du contrôleur.

37. Observations :

- a) Le comité a été informé du fait que les travaux de construction avaient débuté le 7 avril 2008 et que, globalement, le projet avait démarré à la satisfaction générale du Comité de la construction, de l'équipe interne chargée du suivi du projet et du pilote.
- b) En ce qui concerne le financement du projet, le comité a été informé du fait qu'il n'était pas prévu de faire usage des fonds disponibles au titre du prêt bancaire avant le quatrième trimestre de 2008, et que, dans l'intervalle, les paiements seraient effectués au moyen des liquidités dont disposait l'OMPI.
- c) S'agissant de l'état du financement, le comité a été informé du fait qu'un montant de 18,92 millions de francs suisses n'avait pas encore été approuvé par les États membres. Ce montant ne comprenait pas les 7,88 millions de francs suisses prévus en tant que réserve pour faire face à des imprévus, conformément à la recommandation du vérificateur extérieur (paragraphe 44 du document A/43/INF/6). Toutefois, à ce stade, rien ne permettait de penser qu'il serait nécessaire d'utiliser la réserve pour imprévus. Il restait néanmoins à déterminer dans quelle mesure les dépenses relatives au projet seraient financées au moyen des réserves de l'OMPI ou au moyen du prêt bancaire. Ainsi que cela a été indiqué précédemment dans le rapport de la huitième réunion du comité (document WO/AC/8/2), le Secrétariat a confirmé que l'utilisation des réserves pour financer une partie du coût de la construction devrait être recommandée par le Comité du programme et budget puis approuvée par les assemblées des États membres de l'OMPI.
- d) Les autres dépenses relatives au pilote, au consultant de l'OMPI et au montant des intérêts à payer sur le prêt bancaire (ces dépenses sont financées à partir du budget ordinaire) devront aussi être approuvées pour l'exercice biennal 2010-2011.
- e) En examinant les projections de flux de trésorerie concernant le projet relatif à la nouvelle construction, le comité a noté que ces projections étaient présentées essentiellement en vue de montrer les retraits de fonds anticipés au titre du prêt bancaire.

38. Recommandation :

Le comité recommande que la projection des flux de trésorerie pour la durée du projet relatif à la nouvelle construction soit modifiée en vue d'indiquer la part du financement provenant a) des réserves de l'OMPI, b) du budget ordinaire de l'OMPI, et c) du prêt bancaire.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR**QUESTIONS DIVERSES****A. PRÉSENTATIONS**

39. Un exposé d'introduction au travail du Secteur de l'assistance technique et du renforcement des capacités a été présenté devant le comité. Une présentation Powerpoint suivie d'un débat a été faite par M. Narendra Sabharwal, vice-directeur général.

40. Une autre séance d'information a été donnée par M. Sherif Saadallah, directeur exécutif, Bureau de l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle au service du développement, à propos de l'état d'avancement du plan d'action de l'OMPI pour le développement.

B. RELATIONS ENTRE LE PERSONNEL ET LA DIRECTION

41. Le comité a rencontré le nouveau président du Conseil du personnel, M. Denis Croze. Celui-ci a mentionné certains principes particulièrement importants pour l'Association du personnel, y compris la consultation et le dialogue avec la direction ainsi que le respect du droit et l'application de ce principe. Il a aussi évoqué plusieurs priorités parmi lesquelles : le reclassement, une stratégie en matière de postes et d'évolution des carrières, la composition des comités de sélection, et la situation qui se perpétue s'agissant des contrats de courte durée et des consultants.

42. Le directeur du Département de la gestion des ressources humaines était présent. Il avait déjà rencontré le nouveau président de l'Association du personnel et a donné l'assurance au comité qu'il continuerait à coopérer avec l'Association du personnel.

C. ÉTAT FINANCIER POUR L'EXERCICE BIENNAL SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2007

43. Une lettre du directeur général adressée au président du comité accompagnant les états financiers par l'exercice biennal se terminant le 31 décembre 2007 avait apparemment été écrite; elle portait la date du 8 avril 2008. Toutefois, la lettre et les états financiers n'ont été reçus par le comité que le 20 mai 2008, date à laquelle le comité était déjà réuni. Par conséquent, le comité n'a pas examiné cette question. Il est parvenu à la conclusion qu'un système plus structuré devrait être mis en place en ce qui concerne la transmission des documents qui lui étaient destinés.

44. Recommandations :

- a) Le Secrétariat devrait définir un système structuré de transmission des documents à l'intention du comité; ce système serait examiné par le comité à sa prochaine réunion en août 2008.
- b) L'état financier et le rapport de gestion financière devraient être présentés par le Secrétariat au comité à sa prochaine réunion en août 2008.

D. PROCHAINE RÉUNION

45. La prochaine réunion du comité devrait se tenir du 25 au 28 août 2008.

46. Sous réserve de plus amples discussions au sein du comité, le projet d'ordre du jour de cette réunion devrait comporter les points suivant :

1. Examen du travail de la Division de l'audit et de la supervision internes
2. État financier et rapport de gestion financière
3. Étude bureau par bureau
4. Techniques de l'information et de la communication (TIC)
5. Projet relatif à la nouvelle construction
6. Questions diverses

[L'annexe I suit]

OMPI



WO/AC/9/1

ORIGINAL: anglais

DATE: 19 mai 2008

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

F

COMITÉ D'AUDIT DE L'OMPI

Neuvième réunion
Genève, 19 – 22 mai 2008

ORDRE DU JOUR

adopté par le Comité d'audit de l'OMPI

1. Examen du travail de la Division de l'audit et de la supervision internes (y compris le rapport d'audit sur les achats)
2. Étude bureau par bureau
3. Projet relatif à la nouvelle construction
4. Questions diverses

[L'annexe II suit]

ANNEXE II

LISTE DES SIGLES

CFPI	Commission de la fonction publique internationale
DGRH	Département de la gestion des ressources humaines
PwC	PricewaterhouseCoopers
TIC	Techniques de l'information et de la communication

[Fin de l'annexe II et du document]